

Vendredi 10 mai 2019

---

ENVIRONNEMENT

---

**Pêche électrique : des pêcheurs des Hauts-de-France  
portent plainte pour pêche illégale**

L'ONG Bloom, la coopérative maritime de Dunkerque (Nord) et les pêcheurs artisans des Hauts-de-France ont annoncé hier avoir déposé plainte contre X pour pêche illégale afin de dénoncer la pratique de la pêche électrique par des Néerlandais dans les eaux françaises. Selon les plaignants, les pêcheurs néerlandais ne respectent pas la restriction en vigueur, limitant cette pêche à titre expérimental à 5 % de la flotte européenne. *«Aujourd'hui, il a été reconnu que les Pays-Bas avaient dépassé ce cadre réglementaire. Ils auraient dû équiper 14 navires. Or, ce sont 84 chalutiers électriques qui pêchent dans le sud de la mer du Nord»*, a affirmé Mathieu Colleter, responsable des relations institutionnelles de l'ONG Bloom, qui a déposé la plainte avec 46 sociétés de pêche des Hauts-de-France et la coopérative maritime de Dunkerque.